

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N°2022-21  
Séance du 10 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 10 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL, Maire de BEY.

**Membres présents :** Mrs Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Philippe MARECHAL Mmes Patricia GASTENOIS, Agnès LAURENT, Angélique SAUTIER, Madame Emilie SANTE, Monsieur Alexandre DESPRAS, Monsieur Henri PORNON, Monsieur Karyl THEVENIN

**Membres Absents, Excusés :**

Membre en exercice : 10      Présents : 10      Votants : 10  
Pour : 10                      Contre : 0              Abstention : 0

Madame Agnès LAURENT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Le conseil municipal rappelle la délibération du 08 mars 2019 et décide de la modifier comme suit avec effet au 1<sup>er</sup> août 2022 :

« Le conseil municipal décide désormais

↳ D'augmenter le tarif des locations comme suit :

Objet de l'utilisation	Coût pour 1 journée	Coût pour week-end	Forfait entretien	Coût par journée supplémentaire	Electricité
<b>Repas familial</b>					
Habitants de la commune	150 €	200 €		50 €	Payant
Habitants de l'extérieur	250 €	320 €		80 €	Payant
<b>Vin d'honneur (mariages, Funérailles...)</b>					
Habitants de la commune	80 €				Payant
Habitants de l'extérieur	150 €				Payant
<b>Assemblée générale</b>					
Associations communales	gratuit				Payant
Associations autres communes	150 €				Payant
<b>Manifestations des associations</b>					
Associations communales (forfait OM)	50 €				Payant
Associations intercommunales (forfait OM)	50 €				Payant
Associations autres communes	250 €			80 €	Payant
Location commerciale privée	350 €			150 €	Payant

L'électricité sera facturée à 0.40 € le KWH consommé.

Une caution de 1 000 € sera demandée pour chaque location.

Location de la vaisselle : 0.05 € par pièce.

Le conseil Municipal décide de modifier les tarifs de casse de vaisselle comme suit :

TARIF LOCATION VAISSELLE AU 1er AOÛT 2022

	Quantité disponible	Quantité demandée	Coût unitaire location	TOTAL LOCATION	Quantité rendue	Casse	Coût de la casse	TOTAL CASSE
Assiettes plates	200		0,05 €	0,00 €			4,00 €	0,00 €
Assiettes à dessert	100		0,05 €	0,00 €			3,00 €	0,00 €
Assiettes creuses	100		0,05 €	0,00 €			3,00 €	0,00 €
Verres 20 cl	220		0,05 €	0,00 €			1,00 €	0,00 €
Verres a eau	100		0,05 €	0,00 €			1,00 €	0,00 €
Flûtes	108		0,05 €	0,00 €			1,00 €	0,00 €
Tasses	90		0,05 €	0,00 €			1,00 €	0,00 €
Cuillers	100		0,05 €	0,00 €			1,00 €	0,00 €
Fourchettes	100		0,05 €	0,00 €			1,00 €	0,00 €
Couteaux	100		0,05 €	0,00 €			1,00 €	0,00 €
Petites cuillers	100		0,05 €	0,00 €			1,00 €	0,00 €
Saladiers	12		0,05 €	0,00 €			10,00 €	0,00 €
Plats inox	15		0,05 €	0,00 €			10,00 €	0,00 €
Corbeilles à pain	30		0,05 €	0,00 €			10,00 €	0,00 €
Brocs inox	2		0,05 €	0,00 €			20,00 €	0,00 €
Plateaux	23		0,05 €	0,00 €			10,00 €	0,00 €
Cafetière 50 tasses	1		2,00 €	0,00 €			300,00 €	0,00 €
Carafes	30		0,05 €	0,00 €			5,00 €	0,00 €
Coupelles	100			0,00 €			2,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>				<b>0,00 €</b>

Fait et délibéré à Bey, les an, mois et jours susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Maire,  
Michel GENTIL

Date de convocation : 02/05/2022

Date d'affichage : 02/05/2022



Accusé de réception en préfecture  
001-210100426-20220510-2022-21-DE  
Date de réception préfecture : 24/05/2022